

LE BOOK 2017

DES BONNES PRATIQUES COMMUNICATION



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS
www.ecodds.com

PRÉAMBULE

Chaque année, les collectivités adhérentes d'EcoDDS sont encouragées à réaliser à minima une action de communication pour sensibiliser les habitants au bon geste de tri des déchets chimiques utilisés par les particuliers :

« Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchetteries ou dans les points de collecte ponctuelle, si possible dans leur emballage d'origine. »

La mise en place de supports de communication ainsi que la réalisation d'évènements de sensibilisation à destination du grand public permet aux collectivités d'obtenir le soutien à la communication pour l'année durant laquelle ces actions ont été menées.

Ce book a vocation à partager les bonnes pratiques 2017 réalisées en termes de communication locale sur les déchets chimiques des particuliers.

Nous tenons à remercier toutes les collectivités locales qui contribuent au bon fonctionnement de notre filière, et tout particulièrement les collectivités ayant réalisé des actions de communication originales et impactantes en 2017. Nous espérons que ce book vous aide à initier ou développer la sensibilisation du grand public au geste de tri des déchets chimiques sur votre territoire.

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL POUR BIEN COMMUNIQUER

SIGNALÉTIQUE EN DÉCHETTERIE

UTILISATION DU WEB ET DES RESEAUX SOCIAUX

RELAJ DE COMMUNICATION SUR LES COLLECTES ORGANISÉES PAR EcoDDS

ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION

ÉLÉMENTS DE LANGAGE, VISUELS ET OUTILS EcoDDS

L'ESSENTIEL POUR BIEN COMMUNIQUER

Lettre du Tri

UN DÉCHET CHIMIQUE, C'EST QUOI ?

Chaque ménage produit des déchets chimiques. Ce sont des déchets issus des produits de bricolage, de décoration, de jardinage ou encore de produits d'entretien. Si ces déchets sont stockés ou avec un accès au contenu, ils peuvent présenter un risque pour la santé et pour l'environnement. Une filière spécialisée est mise en place par le Syndicat Départemental DESDS. Ce dernier organise la collecte et le traitement de ces déchets. Il est nécessaire de ramener ces déchets chimiques dans une déchèterie afin qu'ils soient traités dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Nous trouvons, ci-dessous, une liste des principaux déchets spéciaux que chaque ménage peut utiliser.



Sur le territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher (CCBVC), vous pouvez déposer vos déchets dans les déchèteries suivantes :

Horaires d'été (du 15/06 au 30/09)	Bléré-sur-Cher (72 141) - Ferme	Bléré (72 141) - Ferme	Chissoux (72 141) - Ferme
Lundi	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h
Mardi	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h
Mercredi	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h
Jeudi	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h
Vendredi	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h
Samedi	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h - 14h à 18h

Calendrier 2017 avec une thématique mensuelle sur les DDS

MAI		JUN	
Lundi 01	Fête du Travail - Pas de collecte	Mardi 16	20
Mardi 02	Rattrapage bio-déchets du 01/05	Mercredi 17	ZONE 2
Mercredi 03	ZONE 2	Jeudi 18	
Jeudi 04		Vendredi 19	
Vendredi 05		Samedi 20	
Samedi 06		Dimanche 21	
Dimanche 07		Lundi 22	
Lundi 08	Vicinie 1945 - Maintien de la collecte	Mardi 23	
Mardi 09		Mercredi 24	ZONE 1
Mercredi 10	ZONE 1	Jeudi 25	Ascension - Pas de collecte
Jeudi 11		Vendredi 26	
Vendredi 12		Samedi 27	Rattrapage bio-déchets du 26/05
Samedi 13		Dimanche 28	
Dimanche 14		Lundi 29	
Lundi 15		Mardi 30	
		Mercredi 31	ZONE 2

DÉCHETS SPÉCIAUX

Je ramène mes déchets spéciaux en déchèterie

Entretien véhicule, bricolage et décoration, entretien maison, chauffage /cheminée /barbecue, entretien piscine, entretien jardin

Ex : batteries, peintures, colles, vernis, piles, solvants, huiles, produits phytochimiques (pesticides), herbicides, engrais, lampes incandescentes, fluorescentes, LED, tubes néons

Les Français jettent, chaque année, 1 kg de déchets dangereux dans les déchets ménagers. Orientés vers les filières classiques de traitement, ces déchets toxiques engendrent des risques de pollution.

CC Bléré-Val de Cher

CC de la Région de Guebwiller

Livret de conseils pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

LES PRODUITS DANGEREUX, BIEN LES IDENTIFIER

Certains produits de la maison couramment utilisés sont dangereux car ils contiennent des substances chimiques toxiques, irritantes ou corrosives. Ils peuvent également être explosifs ou inflammables. Même utilisés et stockés correctement, ces produits peuvent constituer un danger pour la santé et l'environnement. En cas d'exposition ponctuelle (contact avec la peau ou prolongée inhalation dans un espace clos), ils présentent des risques pour la santé (brûlures, réactions allergiques...). Ces produits génèrent des déchets polluants et il est important de trier correctement.

A CHAQUE DANGER SON PICTOGRAMME
Les produits dangereux se trouvent partout : de la cave au grenier et de la rue au placard. Ils sont facilement identifiables par les pictogrammes apposés sur chaque emballage qui illustrent le risque immédiat qu'ils représentent. Chaque danger est représenté par un pictogramme particulier.

L'USAGE DES PRODUITS DANGEREUX

Le mélange, le bricolage et le jardinage amènent le consommateur à des produits dangereux. Jugés plus efficaces et plus pratiques par leurs utilisateurs, leur emploi nécessite de prendre certaines précautions.

LE STOCKAGE
Pour éviter les accidents domestiques, les produits dangereux doivent être stockés dans des contenants hermétiques et hors de portée des enfants. Mélanges vus également les entreposer dans des endroits frais, secs et à l'abri de la lumière et ne pas les mélanger.

LA JUSTE DOSE
Quel que soit le produit utilisé, il est important de respecter les recommandations des fabricants figurant sur les étiquettes. Une surdose malfait pas l'efficacité du produit, augmente le risque de nuisances pour la santé et l'environnement et finit par coûter cher.

A NOTER
Contrairement aux consignes de tri des recyclables, ceux en vigueur des fabricants et éditeurs de produits ménagers peuvent être liés de la même manière que les emballages alimentaires classés jaco jaunes ou couleurs spécifiques.

APRÈS L'USAGE, LE TRI

Les contenants vides, les restes de produits (peintures, vernis...), les piles usagées sont des déchets qui ne doivent pas être déposés dans les poubelles d'ordures ménagères classiques. Ces déchets ne doivent pas être abandonnés dans la nature ou brûlés, ni déversés dans les égouts ou les égouts. Pour être gérés au mieux, les produits dangereux usagés doivent faire l'objet d'un tri et être apportés en déchèterie dans leur contenant d'origine pour être traités via les filières adaptées.

SYMEED 29

Rappel des produits et des déchèteries reprenant les DDS des particuliers

de services en déchèterie

En 2015 et 2016, les déchèteries du SMIOM ont fait l'objet de travaux de réhabilitation. Aujourd'hui, pour votre confort, ce ne sont plus 5, mais 10 déchèteries qui accueillent vos déchets spéciaux, tels que peintures, solvants, vernis... en plus des déchets classiques.

Retrouvez les adresses et les horaires des douze déchèteries du SMIOM sur : www.smiom.com

RAPPEL

Les Déchets Diffus Spéciaux ou DDS sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement. Ils sont acceptés dans toutes les déchèteries dotées d'un local de stockage spécifique et recevant un traitement adapté en centres spécialisés une fois collectés. Dix déchèteries réparties uniformément sur notre territoire les accueillent.

Règle d'or : « Étiqueter pour plus de sécurité ! »
Si votre produit chimique n'est pas dans son emballage d'origine, il est responsable de l'échec en collectant une étiquette sur l'emballage. Elle permet aux agents de déchèteries de bien comprendre et ainsi, d'ordre les accidents liés au mélange de produits chimiques incompatibles.

Quels déchets sont concernés ?

- Chauffage, cheminées et barbecues
- Jardinage
- Bricolage et décoration
- Entretien de véhicule
- Entretien piscine
- Les produits spécifiques de la maison

Smitom du Nord Seine et Marne

Lien vers l'outil de géolocalisation des déchetteries EcoDDS dans le Journal du tri

Que deviennent mes déchets?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les distributeurs d'équipements électriques ou électroniques, y compris en cas de vente à distance, ont l'obligation de reprendre gratuitement les équipements usagés dont le consommateur se défait dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.

EN SAVOIR PLUS ?

Sur les DDS : mesdechetspecifiques.com



Les déchets spéciaux (dds)

Il s'agit notamment des produits d'entretien de véhicules, de bricolage, de décoration, de la maison, du jardin et de la piscine que vous devez déposer vidés ou pas en déchèterie. Ces déchets, qui doivent être déposés dans le local dédié à la déchèterie, sont dirigés dans des installations spécialisées permettant de confiner leur charge polluante afin d'éviter toute dilution ou dispersion dans l'environnement.



Les déchets électriques et électroniques (d3E)

Ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement en Auvergne-Rhône-Alpes qui procèdent à leur démantèlement afin d'en récupérer les différents matériaux (plastique, métaux, verre...). Lors de l'achat d'un appareil neuf, le paiement de l'éco-participation finance la collecte, la dépollution et le recyclage d'un vieil appareil.

Reconnaître les DDS et comprendre leur traitement dans le magazine du syndicat



Gagny

CC de la Cotière à Montluel

BON À SAVOIR

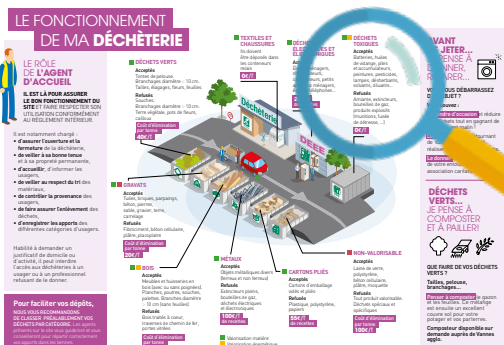
Communiquer sur la nouvelle adresse de notre site Internet : www.ecodds.com

Dépliant sur les DDS au comptoir du tri



Nantes Métropole

Visibilité du local des DDS sur le plan de la déchetterie



Golfe du Morbihan Vanves Agglomération

Sac de pré-collecte pour la déchetterie



CC Des Vallées de Thones

Affichage bus avec des exemples de DDS et leur lieu de collecte : la déchetterie



SMEDAR

Lien vers l'outil de géolocalisation des déchetteries EcoDDS dans le Journal du tri

Les déchets chimiques acceptés en déchetterie

Partenaire éco-organisme SMDO

en savoir plus
 • Bricolage & Décoration
 • Sardinage
 • Entretien spécifique de la maison
 • Entretien véhicule
 • Entretien piscine
 • Chauffage chimique barbecue.

Déchets toxiques acceptés en déchetterie

- Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pincesaux...)
- Huiles de moteur ou alimentaires
- Radiograpies
- Produits non identifiés
- Produits de nettoyage, désinfection, adhésifs, produits d'hygiène
- Batteries (hors piles)

Partenaire éco-organisme SMDO

en savoir plus
 • Bricolage & Décoration
 • Sardinage
 • Entretien spécifique de la maison
 • Entretien véhicule
 • Entretien piscine
 • Chauffage chimique barbecue.

Déchets toxiques acceptés en déchetterie

- Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pincesaux...)
- Huiles de moteur ou alimentaires
- Radiograpies
- Produits non identifiés
- Produits de nettoyage, désinfection, adhésifs, produits d'hygiène
- Batteries (hors piles)

Partenaire éco-organisme SMDO

en savoir plus
 • Bricolage & Décoration
 • Sardinage
 • Entretien spécifique de la maison
 • Entretien véhicule
 • Entretien piscine
 • Chauffage chimique barbecue.

Déchets toxiques acceptés en déchetterie

- Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pincesaux...)
- Huiles de moteur ou alimentaires
- Radiograpies
- Produits non identifiés
- Produits de nettoyage, désinfection, adhésifs, produits d'hygiène
- Batteries (hors piles)

Partenaire éco-organisme SMDO

en savoir plus
 • Bricolage & Décoration
 • Sardinage
 • Entretien spécifique de la maison
 • Entretien véhicule
 • Entretien piscine
 • Chauffage chimique barbecue.

SMDO

Point sur le tri dans le magazine Atoutri

→ SPECIFIQUES

En déchèterie uniquement...

Les déchets de produits chimiques représentent un risque pour la santé et l'environnement. Ils nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Il est donc important de ne pas les jeter dans une poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Les déchets dangereux de saison:

- Combustibles liquides et recharges, allume-feu pour barbecue...
- Produits de piscine...

...sauf eux!

Les bouteilles et cartouches de gaz sont interdites en déchèterie. Elles doivent être rapportées chez votre distributeur.

Sitom Sud Gard

Conseils et consignes sur les DDS dans le journal Détri'Astuces

Des emballages comme les autres... mais...

Faites et peu supportez ailleurs

Utilisez de bons produits

Jugement pour les particuliers

SMEDAR

Présentation des familles de produits EcoDDS sur le site du syndicat

SMEPE

SIGNALÉTIQUE EN DÉCHETTERIE

Consignes de tri précises sur le local des DDS des particuliers



Sivom de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

Panneau indiquant les produits EcoDDS



Sictom de la région de Morestel

BON À SAVOIR

Privilégier le terme «déchets chimiques» qui représente mieux notre filière. Eviter les termes comme «déchets dangereux»

Bâche pour la déchetterie mobile avec les pictogrammes et le logo EcoDDS

DÉCHÈTERIE MOBILE

Atelier Broyage

> Samedi 28 octobre

> Place Roger Sarotin
Face au lycée Montesquieu
Herblay

Infos: 01 34 18 30 12

www.syndicat-tri-action.fr

Syndicat Tri-Action

Panneau extérieur sur les DDS



CC Le Tonnois en Bourgogne

Signalétique sur le local des DDS



SIAVED

UTILISATION DU WEB ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

Publication sur Google +



Syndicat Mixte entre Pic et Etang

Partage d'une publication Facebook EcoDDS



CC du Sud Messin

Publication Facebook avec les visuels produits



CA Privas Centre Ardèche

Publication avec les liens du site et de la page Facebook EcoDDS



CA Terre de Provence

Vidéo sur le local DDS publiée sur Facebook et Youtube



Covaldem 11

Tweet annonçant la parution d'un support sur le geste de tri des DDS



SMEDAR

**Page dédiée aux DDS sur le site Internet
avec vidéo explicative de la filière**



Smipe Val Touraine Anjou

Moteur de recherches pour bien jeter ses produits



Semoctom

**Bannière sur l'application
du Syndicat**

Bannière en page d'accueil du site du syndicat



Sydom du Jura



Syndicat Bil Ta Garbi

RELAIS DE COMMUNICATION SUR LES COLLECTES ORGANISÉES PAR ECODDS

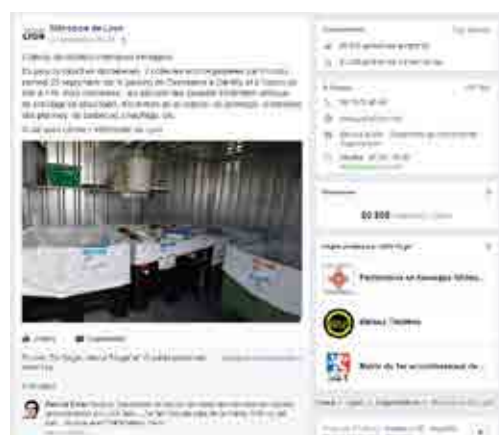
EcoDDS organise régulièrement des collectes ponctuelles en partenariat avec les distributeurs (Leroy Merlin, Castorama, Botanic, Gamm Vert...). Les collectivités locales adhérentes peuvent être partenaires de ces collectes, notamment en relayant l'information (dates et lieux de collecte) auprès de leurs habitants. Ces actions relais sont éligibles au soutien à la communication locale.

Annonce des dates de collectes en page d'accueil du site



Symevad

Publication Facebook annonçant une collecte



CU De Lyon

Publication Facebook annonçant une collecte et redirigeant vers le site pour plus d'informations



Agglo Du Pays De Dreux

Actualité annonçant une collecte



CA du Grand Dijon

Actualité annonçant une collecte, les types de produits acceptés et un lien vers www.ecodds.com



Syndicat Mixte Nord Dauphine

Publication Facebook annonçant une collecte de DDS et rappelant qu'ils se déposent aussi en déchetterie



CA du Grand Dijon

Actualité annonçant une collecte sur le site de la CA



CA du Grand Dijon

ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION

« Scène de crime » sur le marché de Rambouillet pour apprendre à bien trier les déchets



Sitreva

Déchetterie éphémère avec animations, visites et rencontres



Brest Métropole

Stand sur le salon Lurrama pour reconnaître et trier les DDS des particuliers



Syndicat Bil Ta Garbi

**Sensibilisation au tri
dans un espace pédagogique**



Siom de la Vallée de Chevreuse

**Spectacle « Bienvenue dans ma poubelle »
de la compagnie de théâtre Chapiteau Vert
organisé pour les enfants**



CC Le Tonnerois en Bourgogne

Visite de la déchetterie par un groupe scolaire



CC du Pays de Loiron

Sensibilisation des usagers en déchetterie



Sictom de la Zone Sous Vosgienne

Stand d'informations sur les DDS des particuliers



ÉLÉMENTS DE LANGAGE, VISUELS ET OUTILS ECODDS



Les éléments de langage

L'acronyme DDS signifie « **Déchets Diffus Spécifiques** » et non « Déchets Dangereux Spécifiques », « Déchets Diffus Sensibles » ou « Déchets Divers Spéciaux ».

Pour que ce soit plus compréhensible par les habitants, nous recommandons de parler de : « **Déchets Chimiques des Particuliers** ».

Le **message principal** se résume en 2 phrases :

« **Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchetteries ou dans les points de collecte ponctuelle, si possible dans leur emballage d'origine.** »

Pour expliquer la filière, rédiger un article ou une actualité, voici quelques **phrases types** :

« Pour vos déchets chimiques, direction la déchetterie ! »

« Apportez votre déchet chimique en déchetterie dans son emballage d'origine ou avec une étiquette précisant son contenu. »

« Trouvez la déchetterie la plus proche de chez vous sur www.ecodds.com »

« Le bon geste c'est d'aller en déchetterie ou dans un point de collecte »

« Ne polluez plus vos poubelles, apportez vos déchets chimiques à la déchetterie. »

« Déposez mes déchets chimiques en déchetterie c'est la garantie qu'ils seront collectés, triés, valorisés ou recyclés. »

« Les déchets chimiques nécessitent une collecte et un traitement spécifique. »

« Ne les jetez pas à la poubelle ou dans les canalisations, allez en déchetterie. »

« Les déchets chimiques sont repris qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. »

« Les déchets chimiques sont des produits issus du bricolage et de la décoration, du jardinage, des produits d'entretien de la maison, du véhicule, de la piscine ainsi que des produits d'entretien pour la cheminée, le chauffage et le barbecue. »

« Les déchets chimiques des particuliers se cachent souvent dans les placards, sous l'évier, dans le garage ou l'abri de jardin. »

« Non triés les déchets chimiques des particuliers peuvent représenter un risque pour la santé et l'environnement. »

« Apportez en déchetterie, les déchets chimiques seront éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement. »

Les visuels

Les schémas sont utiles pour faire assimiler le geste de tri :



- 01 Mise sur le marché de produits générateurs de déchets chimiques
- 02 Apport en déchetterie
- 03 Premier tri des déchets de produits chimiques par les agents de déchetterie
- 04 Transport réglementé vers des sites industriels spécialisés de tri et de regroupement
- 05 Valorisation énergétique (chauffage, électricité), recyclage ou élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement

Illustrer avec les visuels des produits chimiques concernés rend le geste de tri plus facile :



BRICOLAGE &
DÉCORATION



JARDINAGE



ENTRETIEN
SPÉCIFIQUE DE LA
MAISON



ENTRETIEN VÉHICULE



ENTRETIEN PISCINE

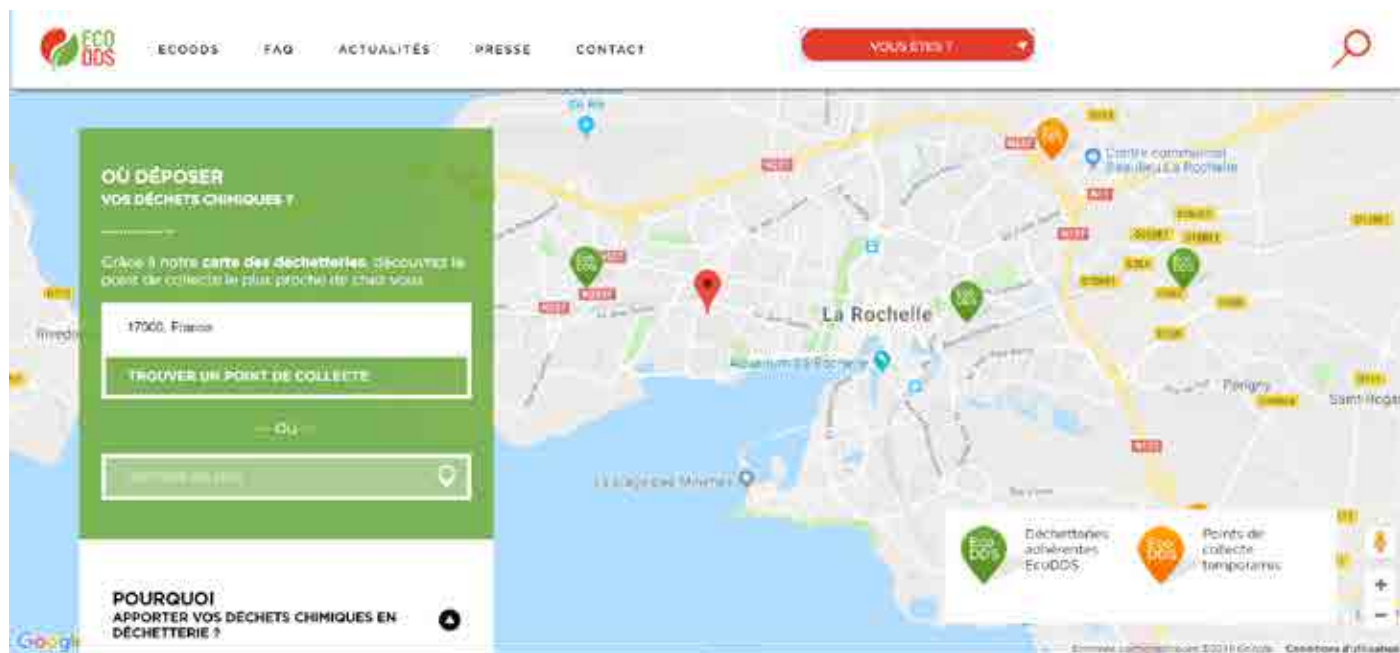


CHAUFFAGE,
CHEMINÉE &
BARBECUE

Les outils

Dans le cadre d'un article, d'une publication sur les réseaux sociaux ou lors d'un évènement vous pouvez utiliser les outils suivants ou diffuser les liens Internet que nous proposons.

Le site Internet EcoDDS accessible depuis smartphone : www.ecodds.com, propose un outil de géolocalisation pour trouver la déchetterie la plus proche de chez soi : <https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/> :



Vous pouvez également retrouver la liste des déchets de produits chimiques concernés : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Un onglet « Communication » dans l'espace abonnés dédié aux collectivités locales adhérentes vous permet d'accéder à des supports de communication prêts à l'emploi :

VOTRE KIT DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Afin de vous accompagner dans votre communication locale sur le geste de tri des déchets chimiques auprès des habitants, nous avons réalisé ce kit de communication grand public. Il comprend :

- > Un dépliant triptyque personnalisable avec un emplacement pour votre logo
 - Dépliant personnalisable bricolage
 - Dépliant personnalisable jardinage
- > Des affiches (3 versions différentes disponibles)
 - Affiche 1
 - Affiche 2
 - Affiche 3
- > Un encart presse (format A5)
 - Encart presse

Les espaces personnalisables (entre crochets verts), vous permettent d'ajouter votre logo, votre slogan, l'adresse de vos déchetteries ou tout autre message qui respecte nos recommandations (voir [Com'DDS - mode d'emploi](#)).

Si vous souhaitez ajouter des images par vous-même dans le PDF, vous pouvez lire ce tutoriel qui explique la démarche à suivre : [Tutoriel ajout d'image dans un PDF](#).

Si vous ne pouvez pas utiliser ces supports pour des raisons techniques, n'hésitez pas à nous contacter. De plus, nous savons qu'il existe plusieurs façons d'écrire le mot « déchetterie » ; si ce mot écrit avec deux « T » vous gêne pour votre communication, contactez-nous et nous pourrions vous transmettre une version « sur mesure ».

--> Des Bannières Web (3 formats disponibles)

BON À SAVOIR

EcoDDS a récemment renouvelé ses supports de communication. Vous pouvez les télécharger directement dans l'onglet «Communication».

Les réseaux sociaux

EcoDDS communique auprès du grand public par l'intermédiaire de ses pages **Facebook** et **Youtube**.

Le relai des actualités que nous publions (partage d'une publication, mise en avant d'une vidéo, etc.) peut également sensibiliser les habitants.



Que deviennent mes déchets spécifiques ?

Vous pouvez diffuser via Facebook la vidéo « Que deviennent mes déchets spécifiques ? » disponible sur Youtube.



Vous avez une question, besoin de conseils :

Contactez le service communication :

Mélanie Moreira : mmoreira@ecodds.com

Lisa Deborde : ldeborde@ecodds.com



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

www.ecodds.com

